

## **COMPTE-RENDU DE L'ATELEIR SUR LA GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION PAR REPROGRAPHIE ORGANISE**

**BURIDA- AECI-IFFRO**

Le vendredi 22 septembre 2017, de 09h à 18h, un atelier a été organisé par le BURIDA, à l'attention des écrivains de Côte d'Ivoire, sur la gestion des droits de reprographie. Ont participé, trente (30) écrivains de l'Association des Ecrivains de Côte d'Ivoire (AECI) et dix (10) écrivains de l'Association des Jeunes Ecrivains de Côte d'Ivoire (AJECI). Cet atelier, dont le but était de sensibiliser et informer les auteurs d'œuvres littéraires sur leurs droits ainsi que sur les avantages qu'ils peuvent tirer de la gestion collective des droits de reproduction par reprographie, a débuté par une cérémonie d'ouverture avec les différentes allocutions avant que ne soient abordés les différents thèmes.

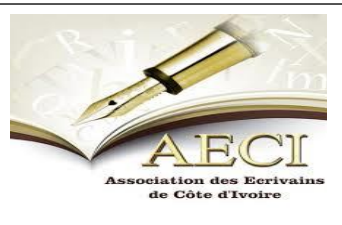
### **1- CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

La série d'allocution débute par la Directrice Générale du BURIDA, madame VIEIRA Irène, qui remercie l'IFFRO, dont est membre sa structure, ainsi que les experts et les écrivains pour leur participation. Elle ajoute également sa satisfaction quant à sa collaboration avec l'Association des Ecrivains de Côte d'Ivoire(AECI) et pour l'intérêt accordé par les auteurs vis-à-vis de cet atelier.

A sa suite, le Président de l'AECI, monsieur ETTY Macaire, évoque les différents problèmes auxquels sont confrontés les écrivains, à savoir le piratage des œuvres, la négation des droits d'auteurs, etc. Il continue pour dire que ces questions, qui lui sont chères, l'ont poussé à mettre en place, un Secrétariat aux Affaires Juridiques, afin d'assister les écrivains devant ces difficultés.

Quant au représentant de l'IFFRO, monsieur Pierre-Olivier LESBURGUERES, il commence par exprimer son plaisir à prendre part à cet atelier, avant d'indiquer la bonne collaboration continue de l'organisation avec le BURIDA et transmettre les salutations de sa Secrétaire Générale ainsi que son engagement auprès des auteurs africains. Enonçant les différents thèmes à aborder, il énumère les objectifs de la journée, qui sont :

- Renforcer la coopération entre le BURIDA et les auteurs ;



- Mieux connaître le rôle d'une association d'écrivains;
- Connaître le cadre juridique de la gestion collective.

Pour terminer, le représentant du Ministre de la Culture et de la Francophonie, monsieur Paul-Marie KOSSONOU, exprime d'abord sa joie de prendre la parole et souhaite la bienvenue aux différents hôtes. Ensuite, il se réjouit de cette activité de formation et de sensibilisation qui s'inscrit dans les objectifs du Ministère. Il annonce également que des mesures sont en cours pour que la rémunération des auteurs quant à leurs droits de reprographie soit effective. Il termine par transmettre les hommages du Ministre à l'IFFRO, à madame VIEIRA ainsi qu'à ETTY Macaire qu'il félicite pour le dynamisme impulsé à l'AECI depuis qu'il en est le Président.

La cérémonie d'ouverture prend fin avec une photo de famille.

## **2- DÉROULEMENT DE L'ATELIER**

L'atelier s'est déroulé autour des thèmes suivants :

**Thème 1 :** Généralités sur les droits d'auteur et limitations au droit d'auteur des auteurs de l'écrit, par le Dr. FADIGA Madia ;

**Thème 2 :** La gestion collective des droits des auteurs de l'écrit en matière de reprographie, par de l'IFFRO ;

**Thème 3 :** Le cadre juridique de la gestion collective des droits de reproduction par reprographie en Côte d'Ivoire, par le BURIDA ;

**Thème 4 :** Droits des auteurs de l'écrit et accès aux œuvres publiées dans les bibliothèques et centres d'archives par Pr. FOMETEU Joseph ;

**Thème 5 :** Le rôle d'une Association des Ecrivains, ETTY Macaire, AECI ;

**Thème 6 :** Le droit d'auteur des auteurs de l'écrit dans le domaine de l'enseignement et de la recherche dans la législation ivoirienne par le Pr. FOMETEU Joseph.

Ces différents thèmes ont été animés par des échanges entre les auditeurs et les formateurs. Echanges qui ont montré le grand intérêt des écrivains pour cette formation dont la nécessité se faisait sentir. Les écrivains ont également bénéficié de pauses-café et d'une pause-déjeuner. L'atelier a pris fin aux environs de 18h.

**Le Secrétariat aux Affaires  
Juridiques**